

**Concertation sur l'élaboration du**  
**SCOT DES COTEAUX DU VAL DE SEINE**  
**(octobre-décembre 2008)**

PROPOSITIONS SUR LE SUIVI ET EVALUATION DU SCOT

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS ESPACES ET ASEVE

Cette contribution fait suite à un certain nombre de propositions faites par les associations Espaces et Aseve lors de la réunion de travail avec les associations le 4 décembre 2008 à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, relatives au suivi de la mise en œuvre du SCOT.

## **1 PRINCIPES**

Le syndicat mixte a vocation à durer au-delà de l'approbation du Schéma de cohérence territoriale pour en assurer le suivi.

Le suivi nécessite de disposer d'outils d'évaluation. Le but de la présente contribution est d'apporter des propositions en matière d'organisation du suivi et d'outils d'évaluation

### **1.1 Le suivi**

Le suivi passe par une organisation et un travail périodique (collecte de l'information, réunion plénière annuelle, groupes de travail thématiques). L'organisation peut s'inspirer, en la simplifiant, de celle qui a présidé aux travaux d'élaboration du SCOT et à la concertation.

### **1.2 L'évaluation**

L'évaluation se nourrit d'informations recueillies de manière permanente. L'évaluation est prévue pour utiliser des informations préexistantes et en organise la remontée et la compilation.

L'évaluation réutilise ce qui existe et évite de mettre en place un outil statistique particulier.

## **2 ORGANISATION**

### ***2.1 Les formations. La préparation***

Le suivi est une prérogative du Syndicat mixte, les résultats du suivi feraient l'objet d'une délibération du Comité syndical.

Ces résultats seront préparés à travers des groupes de travail.

### ***2.2 Les groupes de travail***

Le document de suivi est élaboré avec les acteurs de la concertation et à travers des groupes de travail thématiques. Les groupes de travail peuvent reprendre les thèmes d'évaluation ou d'autres thèmes transverses du SCOT.

## **3 EVALUATION**

### ***3.1 Les thèmes proposés***

Dans un esprit de simplification et de réalisme, trois thèmes sont retenus.

Les transports et l'énergie

L'eau et l'hydraulique

L'habitat et l'espace

### ***3.2 Les indicateurs***

#### **3.2.1 Les transports et l'énergie**

Les transports en commun :

- évolution de l'offre de transports (fréquence, matériel...);
- utilisation, nombre de titres de transport vendus (intra périmètre SCOT, périmètre SCOT et au-delà), à partir des données et enquêtes du STIF et des transporteurs.

Les circulations douces :

- utilisation (éco-compteurs : Espaces et le Comité départemental du tourisme développent ce projet);
- évolution du kilométrage de voies (parcours buissonniers, pistes ou bandes cyclables, zones 30...);
- nombre de parcs de stationnement vélos (publics et dans les habitats privés);
- tendances.

Les consommations d'électricité et économie d'énergies :

- à partir des statistiques des distributeurs d'électricité, statistiques existant pour des besoins de marketing et fiscaux (versement des taxes aux collectivités bénéficiaires) ;
- nombre d'installations d'énergie renouvelables (surfaces de panneaux solaires, doubles et triples vitrages...) à partir des aides Ademe ou des exonérations fiscales.

Les carburants vendus par les stations service de l'aire du SCOT (à partir des déclarations fiscales).

La qualité de l'air pourra être étudiée en quelques points à déterminer.

### 3.2.2 L'eau et l'hydraulique

Il est proposé de prendre les indicateurs suivants :

- le nombre de m<sup>2</sup> imperméabilisés (par an et commune) ;
- les débits moyens et de pointe constatés dans les collecteurs de refoulement ;
- le linéaire des rus de surface, et si cela est possible leur débit d'eaux claires ;
- les surfaces de mares et étangs.

### 3.2.3 L'habitat, l'espace et les paysages

Pour chacune de ces catégories, il y a une sous-catégorie : ouvert au public / privé.

Dans l'habitat :

- construction (compilation des données relatives aux permis de construire / permis de démolir) ;
- nombre de logements sociaux ;
- nombre de logements très sociaux ;
- constructions à basse consommation (BBC) et énergie positive.

Il est proposé de prendre les indicateurs suivants :

- le nombre de m<sup>2</sup> d'espaces verts et naturels par habitant ;
- les créations d'espaces verts et naturels ;
- les suppressions d'espaces verts et naturels ;
- le nombre d'espèces végétales et animales et d'espèces rares (à l'échelon régional et national).

La dimension de l'innovation sera examinée de façon qualitative : nouveaux espaces naturels, pâturage extensif, constructions à énergie positive, réhabilitation de constructions anciennes ...

## 3.3 *Le tableau de bord*

Le tableau de bord est une présentation synoptique d'indicateurs.

Les indicateurs usuels sont les **indicateurs d'activité** (ex : fréquentation des transports en commun), les **indicateurs de suivi** (surfaces bâties, espaces verts), **indicateurs de gestion**

(autorisations de construire, démolir), **indicateurs fixant un niveau à atteindre : l'évolution des différents type d'habitat, surface d'espaces verts ouverts au public.**

## ***Conclusion***

Ces propositions sont des premières pistes et devront être travaillées afin d'utiliser au maximum les données existantes et déjà collectées à travers divers processus (bilan Carbone, cartes du bruit, cadastre vert du département...) et divers organismes (Ademe, Airparif, Bruiparif, Natureparif...).

Les dimensions innovantes (génie végétal, transports doux, etc...) devront également être mis en avant de façon quantitative mais surtout qualitative.

Les associations ESPACES et ASEVE sont prêtes à contribuer à la poursuite de ce travail.